



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

**MATÉRIEL FINANCÉ  
PAR LES COTISATIONS  
DES SYNDIQUÉS CGT**

Montreuil, le 5 Juin 2019

## LA POSTE – SERVICES FINANCIERS

# UNE EXIGENCE : NEGOCIATIONS

## DÉCLARATION CGT CDSP BILAN D'ÉTAPE OTT

La CGT regrette que cette CDSP ne soit pas une CDSP de bilan mais un point d'étape sur le programme d'évolution de l'organisation du temps de travail. Un bilan nous aurait permis d'aborder le passif. *Avez-vous l'intention de tenir compte des arguments que nous allons développer ?*

La CGT confirme en 2019 son analyse de 2015 : l'article 2 du chapitre 7 de l'accord AMB3 portant sur l'organisation du temps de travail s'avère un recul social important pour l'ensemble du personnel.

En 2015, la CGT n'était pas la seule organisation syndicale à pressentir les conséquences négatives de cet article. Il sera qualifié "d'anxiogène" par un négociateur d'une autre organisation syndicale qui signera tout de même l'accord ! Dès le début des négociations locales, il y a eu des soucis. Cela a donné lieu, par exemple, à un droit d'alerte à Toulouse (initiative CGT) où à Bordeaux (initiative CGT, SUD, CFDT, FO) pour non-respect de la lettre nationale de cadrage.

OTT a généré un fort mouvement de contestation souvent unitaire sous différentes formes : HIS, AG, grèves, envahissement d'instances...

Cette contestation se poursuit dans les services ou les centres qui n'ont pas encore subi OTT.

Les directions ont exercé des pressions sur les militants comme à Grenoble où un militant de la CGT reconnu pour son rejet d'OTT a reçu un blâme ; comme à Nantes où la secrétaire de section de la CGT a été accusée de créer du stress en divulguant des informations sur OTT !

La DO ne daigne même pas répondre aux sollicitations du syndicat CGT de Marseille pour une audience. Les directions ont exercé des chantages à la signature comme à Bordeaux ou Nantes.

La plupart des scénarii élaborés en groupe de travail ou par les organisations syndicales ont été retoqués. A Paris le personnel de l'Appui a élaboré 3 scénarii, tous retoqués. Beaucoup de centres ont partagé le sentiment du CF de Rouen : « chaque scénario proposé par la direction est pire que le précédent. Comme pour nous punir de revendiquer ».

Vous nous annoncez 35 accords parallèlement à 31 décisions unilatérales dont vous avez honte car elles n'apparaissent pas dans les annexes.

La CGT a signé des accords, après consultation du personnel qui voulait éviter le pire ou acter des avancées par rapport aux projet initiaux présentés par les directions. Au final ce sont tout de même des reculs pour le personnel dans sa conciliation vie privée/vie professionnelle.

A Toulouse l'assistante sociale fait état d'une forte augmentation de RDV liée à OTT, notamment pour équilibrer la vie personnelle à sa vie professionnelle.

Lorsque vous dénoncez les horaires variables à Nantes, vous avez, de fait, dénoncé un accord approuvé à une écrasante majorité. La direction du centre, en son temps, vantait cet accord comme le "pilier du bien être à Nantes".

**Avec OTT, vous avez sacrifié l'équilibre de vie et les conditions de travail des agents sur l'autel de la rentabilité.**

L'alibi autocratique du "besoin métier" est dénué de sens pour le personnel parce qu'il découle d'une idéologie patronale et non d'une demande réelle du client.

Les besoins Métiers ont été imposés par la DO, sans justification par rapport aux flux, et ont été utilisés par les directions locales comme un Joker pour ne pas entendre les arguments et les propositions des organisations syndicales. La satisfaction client passe par une accessibilité de qualité avec des appels non surtaxés, des outils informatiques performants, de la formation, des embauches pour que « le nombre de collaborateurs sur leur poste de travail soit en adéquation avec le niveau de fréquentation des clients » (AMB3 p31).

**La réponse aux revendications du personnel :**

- Garantirait des conditions optimales permettant de retrouver une motivation dans nos métiers,
- Permettrait de préserver l'équilibre vie privée/vie professionnelle qui demeure un élément crucial de la qualité de vie au travail,
- Permettrait de reconquérir des parts de marché, faire des bénéfices sur l'activité réelle et non sur des artifices comptables.

Allez-vous répondre aux revendications, tenir compte des alertes, des expertises et avis des CHSCT ou rester dans l'esprit OTT, actualiser les besoins métiers pour d'éventuelles nouvelles modifications de groupes d'horaires ?

La CGT demande l'ouverture de négociations sur l'organisation du travail et l'organisation du temps de travail. CDSP est d'information et non de concertation et encore moins de négociations. Le bilan OTT national se fera 6 mois après que tous les centres auront basculé en OTT. Elle rappelle que, localement, les bilans OTT doivent se faire après 6 mois. La CGT a souligné qu'OTT a été mis en place avec des diagnostics de 2017 définissant des besoins métiers obsolètes aujourd'hui.

## Loin des réalités

La DO a voulu faire un point d'étape du programme Organisation du Temps de Travail (OTT). En réponse à la déclaration de la CGT, elle affirme que cette CDSP est d'information et non de concertation et encore moins de négociations.

Le bilan OTT national se fera 6 mois après que tous les centres auront basculé en OTT. Elle rappelle que, localement, les bilans OTT doivent se faire après 6 mois.

La CGT a souligné qu'OTT a été mis en place avec des diagnostics de 2017 définissant des besoins métiers obsolètes aujourd'hui.

## L'exemple qui tue

Pour répondre au téléphone, plus de monde travaille plus de samedis dans les services clients, alors le nombre d'appels a diminué. Nos clients préfèrent envoyer des mails plutôt que d'utiliser le 3639 surtaxé et de faible accessibilité. Une représentante syndicale témoignera : « je n'ai pas décroché le téléphone le samedi depuis plus d'un an ».

Pendant plus de 4 heures, la DO n'a apporté aucune réponse satisfaisante aux remontrances et propositions des organisations syndicales. La DO envisage de mettre à jour le programme Organisation du Temps de Travail si les besoins métiers le nécessitent.

**La CGT demande l'ouverture de négociations sur le contenu, l'organisation du travail et du temps de travail sur une base de 32h hebdomadaires avec les moyens en emploi, formation, salaire.**

### CF Marseille – Dialogue de sourd !!

Pendant 1 an, syndicats et personnel se sont exprimés sur leur besoin en termes d'organisation et de temps de travail alliant vie professionnelle/vie privée. A la sortie, 3 scénarii avec plusieurs horaires ! Seuls 2 sont proposés pour faire son choix ! Ceux de la direction locale et de la DO !! Qu'importe « vous pouvez faire plusieurs 1er choix » selon la direction !!! L'attente du personnel était grande et la désillusion l'est tout autant, tant sur la construction des horaires que sur les mesures d'accompagnement.

**Judi 23 mai** : délégation du personnel 100 participants la direction menace d'1/30ème, plus de la moitié du personnel ne retournera pas travailler, un pique-nique de lutte se tient dans la cour du centre

**Mardi 28 mai** : 50% du personnel en grève avec piquet, la grève est reconduite le 29 mai.

**POUR : des horaires adaptés aux besoins des personnels du centre en respectant l'équilibre vie privée/vie professionnelle.**

**POUR : 120 recrutements en CDI et la transformation de tous les CDD en CDI.**